

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Tombé

N° CE707

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« qui leur sont »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.